

Ville de Béthune

**COVID-19**

## #BéthuneSolidaire : les mesures pour aide en difficultés durant le confinement

Durant le confinement, bon nombre d'association caritatives ont dû suspendre leurs activités. De ce fait, de nombreuses personnes sont en grande difficultés. Pour les aider, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Béthune se mobilise.

*Publié le 10 avril 2020*

## Une permanence toujours en place

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour but d'aider les personnes en difficultés et de les accompagner dans leur parcours de vie. C'est donc tout naturellement qu'il a poursuivi ses activités (tout en les adaptant) durant le confinement.

**Le CCAS reste donc joignable au 03 21 01 63 10**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le week-end de 14h à 17h.

De nouvelles difficultés naissent chez les travailleurs, contraints de stopper leur activité, particulièrement les auto-entrepreneurs, les indépendants ou les salariés qui subissent le chômage partiel. Le CCAS reste donc à l'écoute, aide ou oriente toutes les personnes se trouvant en difficulté face à la crise.

## Les chèques alimentaires

La remise des chèques alimentaires est maintenue. Cependant, les bénéficiaires la recevront directement à domicile par les agents de la Police municipale, afin de limiter les contacts.

## Une plateforme alimentaire pour les personnes en difficultés

### Présentation

Certaines associations caritatives locales ne pouvant plus assurer la continuité de leurs activités du fait du confinement de leurs bénévoles. De ce fait, la Ville a mis en place une **plateforme logistique alimentaire en partenariat avec les Restos du Cœur, l'association Saint Vincent de Paul et Béthune Partage**. Le Secours populaire est en capacité de maintenir son activité.

Cette plateforme logistique permet de stocker les différentes denrées de la ville et de ces associations afin de faciliter la distribution de colis alimentaires d'urgence. 14 tonnes de denrées ont ainsi pu être récoltées.

### Comment ça marche

Depuis le 30 mars, le CCAS traite les demandes par téléphone, qualifie l'urgence sociale et inscrit les usagers dans un circuit de livraison de colis alimentaires tout en respectant le protocole sanitaire ainsi qu'une remise du colis sans contact.

Les personnes qui bénéficient de la livraison de ces colis sont les familles bénéficiaires des aides du CCAS et/ou inscrites auprès des associations caritatives de la commune. La quantité des denrées est adaptée en fonction de la composition familiale.

### Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de cette aide, il faut contacter le CCAS. Vous pouvez les joindre du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le week-end de 14h à 17h, au 03.21.01.63.10

## Des aides pour les seniors

Pour les seniors, le CCAS maintient également des services :

- **Il prend des nouvelles et effectue des visites de courtoisie** chez les seniors inscrit au Registre des personnes vulnérables (pour en savoir plus, se rendre sur [la page dédiée](#))
- **La Navette seniors est maintenue uniquement pour les déplacements d'ordre médical** (à raison d'une personne par véhicule, le véhicule est désinfecté entre chaque trajet)

Par ailleurs, pour les personnes de plus de 65 ans, le SIVOM du Béthunois assure des services de première nécessité :

- **Livraison de repas à domicile** : Contact au 03.21.61.40.70
- **Livraison de courses à domicile** : Contact au 03.21.61.55.48

Fax :  
[mairie@ville-bethune.fr](mailto:mairie@ville-bethune.fr)